

Politiques publiques d'éducation au Gabon sous l'angle des états généraux de 1983 et de 2010

Emma Prudence MOULEBA épouse MOUAGOUADI
Institut de Recherche en Sciences Humaines (IRSH)
Libreville
emouleba@gmail.com

Résumé : Cet article étudie la structuration de la politique éducative gabonaise à la lumière des États généraux de l'éducation de 1983 et 2010. En se fondant sur le constat de la situation de l'éducation et les objectifs poursuivis par les autorités gabonaises d'une part, et les recommandations qui en découlent d'autre part, l'analyse atteste de l'inadéquation entre les propositions et leur application. Ce faisant, l'argumentaire débouche sur le fait que les projets de réformes n'ont pas fondamentalement permis d'améliorer le système éducatif en vigueur.

Mots-clés : Politiques, Publique, Éducation, États généraux, Gabon.

Public education policies in Gabon from the perspective of the 1983 and 2010 Estates General

Abstract: This article studies the structuring of Gabonese Educational policy in the light of the General States of Education of 1983 and 2010. Based on the observation of the education situation and the objectives targeted by the Gabonese authorities on the one hand, and the resulting recommendations on the other hand, the analysis attests to the inadequacy between the proposals and their application. In doing so, the argument leads to the fact that the reform projects have not fundamentally made it possible to improve the current education system.

Keywords: Policies, Public, Education, States General, Gabon.

Introduction

Durant plusieurs décennies après les indépendances des pays africains, les décideurs politiques ont été unanimes sur le rôle déterminant de l'école dans l'édification d'une nation moderne (S. Any-Gbayere, 2006). À cet effet, ils procédèrent à la modernisation des systèmes éducatifs hérités de la colonisation, par l'adoption et la mise en œuvre des politiques publiques ambitieuses. Les politiques publiques se définissent comme une multiplicité d'interventions publiques qui portent à la fois sur l'organisation du système scolaire (définition des cursus, degré d'autonomie des établissements, place du secteur privé, etc.) et sur l'allocation des ressources financières et humaines au sein de ce système (recrutement et affectation des enseignants, politiques de ciblage des moyens, etc.). Les politiques publiques d'éducation s'inscrivent dans le cadre du développement humain et sont axées sur la poursuite des efforts visant à améliorer le rendement du système national d'éducation et de formation afin de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins du pays. P. Erny (2003, p. 176) soutient que :

Le système d'éducation doit toujours être pensé sous sa double face, d'une part en lui-même, comme un univers mi-clos ayant sa cohésion et régi par des normes qui lui sont propres, et d'autre part dans ses liens avec les multiples ensembles structurels qui l'entourent, dans la manière dont il s'intègre dans le tout et y occupe sa place.

Cela permet de comprendre qu'un système éducatif puisse donner l'impression de fonctionner correctement quand on le considère en lui-même, alors qu'il se révèle profondément inadapté aux besoins du pays. Les incohérences du système d'éducation sont évoquées par M-F. Lange (1999) et P. Erny (2003, p. 124-129) dont les études mettent en lumière les inégalités structurelles (sociales, géographiques, familiales, ethniques, sexuelles, etc.). Employant une approche économique, A. Mingat et B. Suchaut (2000) mettent en relief les ressources mobilisées par les États et le développement des systèmes scolaires. S'appuyant sur l'approche démographique,

M. Lahlou (2000) montre l'impact des changements démographiques sur les politiques publiques en matière d'éducation et d'emploi au Maroc. S. Any-Gbayere (2006) propose, quant à lui, une méthodologie susceptible d'aider à la réduction des coûts et à la réalisation d'une convergence entre les éducations formelles, informelles et non formelles. Pour A. Makaya (2021), la politique publique d'éducation se caractérise à la fois par une volonté politique affichée de privilégier le développement du secteur éducatif et par des performances qui demeurent souvent faibles. La plupart des politiques éducatives en Afrique étaient ancrées dans un référentiel de modernisation qui visait la mise en place de véritables systèmes scolaires publics assurant le droit à l'éducation à tous. Au milieu des années 1980, cette modernisation et massification de l'école fut remplacée par un nouveau référentiel axé sur l'efficacité et l'efficience.

S'agissant particulièrement du Gabon, les questions de politiques éducatives, notamment en période postcoloniale n'ont pas attiré l'attention des historiens gabonais. Certains d'entre eux : N'Doum Assebe (1978), Mikal-Mi-Mikal (1983), Nziengui Doukaga (1986) et Ntsame Assogo (1989), focalisent leurs analyses sur la période coloniale. Cet article se propose donc de combler ce vide historiographique. La question de la qualité de l'enseignement fut au cœur des préoccupations des autorités gabonaises qui se lancèrent dans une série de réformes. Aussi importe-t-il, à travers cette communication, de savoir : comment le Gabon va-t-il améliorer sa politique éducative à travers les deux États généraux de 1983 et 2010 ?

L'objectif de cette analyse est de montrer l'inadéquation entre les intentions affichées des gouvernants gabonais en matière d'éducation et leur application, notamment dans les deux premiers degrés de l'enseignement. L'année 1983 fut celle de la tenue des premiers États généraux de l'éducation et de la formation au Gabon. C'est l'année dite de « la grande réforme » de l'enseignement conduite par le ministre Louis Gaston Mayila, et qui affirme une politique volontariste ayant pour principe fondamental l'adaptation de l'enseignement aux réalités locales. L'année 2010, quant à elle, marque les assises

des États généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi, sous la direction du ministre en charge de ce secteur à cette époque, Séraphin Moundounga. L'approche méthodologique adoptée consiste à s'appuyer sur les comptes rendus des deux assises afin de réunir les informations nécessaires à l'élaboration de notre étude. La suite des investigations documentaires porte sur les ouvrages, les articles, les études monographiques et les archives. Arguant de cela, la présente démonstration s'articule en deux points. Le premier point traitera des États généraux de 1983 en mettant l'accent sur le contexte, les objectifs d'une part, et les recommandations et leur application d'autre part. Le deuxième point abordera ces différents aspects dans le cadre des États généraux de 2010.

1. Le projet de réforme de 1983 : Contexte, objectifs et recommandations

Dans la plupart des pays africains, à l'instar du Gabon, on observait, plusieurs années après les indépendances, une inadéquation des systèmes éducatifs aux besoins réels nés de l'évolution économique. Cette inadéquation est notamment perceptible au niveau du contenu de la formation, qui ne répondait pas aux exigences du secteur économique, ce qui engendrait des difficultés pour l'insertion des jeunes dans le secteur productif, à l'issue de leurs études. Le Gabon n'échappait pas à cette réalité. La prise de conscience de cette situation conduisit les autorités gabonaises à soumettre à l'étude des projets de réformes du système éducatif en vigueur.

1.1. Le contexte des États généraux de 1983 : une idée en construction

L'idée de réforme s'affirma progressivement pendant la période allant de 1975 à 1982. Cette précision se fit tant dans les raisons de sa justification, les multiples opérations à engager à court, moyen et long terme, qu'au niveau des différentes étapes du processus de réforme fondamentale du système éducatif en vue de son adaptation

aux réalités locales. Dans son discours inaugural au septième séminaire des inspecteurs de l'éducation nationale qui se tint du 30 juin au 5 juillet 1975, le ministre Martin Bongo exposait déjà les raisons d'une réforme du système éducatif gabonais. Aussi pouvait-il déclarer :

Pendant des années, ce fut le système français qui fut appliqué dans notre pays, et nous pouvons lui être reconnaissants d'avoir formé une partie de l'élite de la Nation qui, dès l'indépendance, a pris en main les destinées du Gabon. Mais aujourd'hui, la République gabonaise, responsable de son développement, doit préparer toute sa jeunesse à participer au développement. Il lui faut donc concevoir et mettre en application un système d'éducation spécifique au pays, à ses racines culturelles, à l'état actuel de son développement, aux perspectives de son évolution¹.

Par ces propos, le ministre appelait les responsables de l'enseignement primaire à prendre conscience de la nécessité d'engager un processus de réforme du système éducatif gabonais. Ainsi, il leur confia la tâche de répertorier les mesures utiles à la réorganisation de l'école primaire et à l'amélioration de son rendement, c'est-à-dire l'amélioration des conditions d'enseignement, des effectifs et de la qualification des enseignants, du renforcement de l'encadrement, etc. L'étude menée par l'UNESCO cette même année conforta l'idée d'une réforme. En effet, en 1975, un projet de «réforme et rénovation de l'enseignement» fut défini dans ses objectifs et ses étapes par des experts de l'UNESCO. Il s'agissait de mieux connaître les réalités du système éducatif en vigueur afin de le réorganiser pour un meilleur rendement. Il était prévu d'introduire, dans les domaines jugés prioritaires, des innovations sur les plans financier et matériel, de gestion administrative, d'adaptation des objectifs et des programmes et méthodes d'enseignement. Ces innovations constituaient des jalons pour la mise en place d'une réforme générale et progressive du système éducatif pour son adaptation aux besoins sociaux, culturels et économiques du pays.

1. États généraux de l'éducation et de la formation, 1984, annotation A.

L'idée de réforme fut également renforcée trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1978, par la tenue des travaux de la commission «orientation-formation» regroupant une cinquantaine de «techniciens de l'éducation»² dans le but d'examiner les problèmes que posaient l'orientation des élèves et la formation des formateurs.

Au cours de l'année qui suivit, trois événements consolidèrent le principe d'élaboration d'un projet de réforme. Il s'agit successivement du deuxième congrès extraordinaire du parti démocratique gabonais tenu à Libreville du 24 au 27 janvier 1979, du huitième séminaire des inspecteurs de l'éducation nationale qui fut organisé du 19 au 24 février, ainsi que des travaux de la commission «tronc commun» qui se déroulèrent du 4 mai au 13 juin de la même année. La première rencontre fut une force de proposition pour la politique d'éducation par ses recommandations novatrices dans bon nombre des aspects de l'enseignement, notamment en matière de pédagogie. Le second événement permit de définir les objectifs de l'école primaire gabonaise. La commission «tronc commun», quant à elle, permit, par le canal de l'UNESCO, à une quarantaine de spécialistes de l'éducation d'acquérir des connaissances sur les techniques d'élaboration des programmes scolaires.

En 1982, une commission interministérielle fut mise en place à la suite du conseil de ministres tenu au mois de mars de la même année. Celle-ci regroupait l'ensemble des ministères concernés par l'éducation et la formation : éducation nationale, enseignement supérieur, formation professionnelle et promotion de l'artisanat, culture, arts et éducation populaire, jeunesse et sports, planification et aménagement du territoire, environnement et protection de la nature. À ces institutions se sont adjoints quelques techniciens de la présidence de la République, de la planification, de l'agriculture et de l'élevage. Cette commission avait la double mission de s'interroger sur ce que devrait être, à long terme, le système gabonais d'éducation et de formation et de réfléchir sur les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

2. Ce terme emprunté au ministre de l'éducation nationale, L-G. Mayila incluait à la fois les enseignants et les responsables administratifs du secteur de l'enseignement.

La tenue de toutes ces rencontres permit de faire une autopsie du système scolaire et d'en établir un constat profond.

1.2. Un constat d'échec à l'orée des États généraux de 1983

L'observation du système éducatif avant la tenue des États généraux montre un échec presque total. Le ministre Mayila le soulignait déjà dans sa communication en conseil de ministres du 10 février 1982. Cette situation fut relevée par la quasi-totalité des ministres de l'époque. Aussi dans son discours inaugural des assises, le ministre de l'Éducation nationale, maître Louis Gaston Mayila, déclarait-il : « Notre système éducatif est en crise, et il est utile, par un débat politique, de crever l'abcès ».³ Le ton grave employé par le ministre Mayila ici montre l'ampleur de la situation. Ses inquiétudes furent réaffirmées dans son discours inaugural aux assises des États généraux : « En toute objectivité, sous l'aspect qualitatif, il faut admettre que le bilan du système éducatif est négatif »⁴. Ces propos furent renforcés par l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Vincent-de-Paul Nyonda quand il dit : « Notre système éducatif a un rendement médiocre. Il présente certaines anomalies graves »⁵. Cet avis fut partagé par le ministre Jean Emile Mbote lorsqu'il disait qu'« une observation approfondie du système éducatif en vigueur montre que, à tous les niveaux, il n'est pas adapté aux réalités du pays ».⁶ Cette situation chaotique était perceptible dans la quasi-totalité des domaines : faiblesse des rendements, effectifs pléthoriques, fort taux de déperditions scolaires, baisse du niveau des enseignants, etc.

3. Mayila L-G, communication en conseil des ministres du 10 février 1982, in Archives Diplomatiques de Nantes, série Missionn de Coopération et d'Action culturelle à Libreville, carton 246, Enseignement et système éducatif (1980-1983)

4. Mayila L-G, « discours prononcé aux assises des États généraux de l'éducation », in États généraux de l'éducation et de la formation, 1984, p.10.

5. Nyonda V-P, « discours prononcé aux assises des États généraux de l'éducation », in États généraux de l'éducation et de la formation, 1984, p.54.

6. Mbote, J-E « discours prononcé aux assises des États généraux de l'éducation », in États généraux de l'éducation et de la formation, op. cit., 1984, p.36

Le système éducatif se caractérisait par des déperditions scolaires. Chaque année, plus de 15 000 élèves étaient renvoyés dans les familles, notamment ceux inscrits dans les établissements d'enseignement primaire. La durée de vie à l'école n'excédait pas trois ans pour 27 % d'entre eux. Le taux de redoublement était très élevé. En 1982, on enregistrait 40 % de redoublants par classe. Les pourcentages étaient plus importants dans les premières classes, en l'occurrence au CP1 où ils s'élèvent à 51 %. Seulement 20 % d'enfants inscrits en CP entraient en sixième et 31,7 % quittaient les bancs de l'école avec le certificat d'études. Au niveau secondaire, on notait 39 % de perte d'effectifs entre les classes de sixième et de troisième dans l'enseignement général et 50 % dans l'enseignement technique. Le taux de déperdition s'élevait à 32 % entre la classe de troisième et la seconde. La politique de massification de l'enseignement entamée avant 1983 par une scolarisation obligatoire et gratuite pour tous entraîna un surpeuplement des salles de classe, créant un grand déséquilibre comme le montre une étude menée par l'UNESCO en 1982. Certaines salles de classes présentaient un ratio de 1/177 (une salle de classes pour 177 élèves).

Le système scolaire présentait également des défaillances d'ordre pédagogique, elles-mêmes engendrées par les difficultés de recrutement des enseignants. En effet, le recrutement massif des enseignants étrangers (76 % dans l'enseignement secondaire) causait une instabilité dans la mesure où ils appréhendaient peu ou prou les réalités gabonaises et pouvaient quitter le Gabon à leur guise. Ces départs inopinés entravaient toute prévision en matière de recrutement et compromettaient la rentrée scolaire chaque année.

Le système scolaire apparaissait tellement inadapté aux réalités locales, qu'il fallait lui fixer de nouveaux objectifs afin de mieux le réorganiser.

1.3. Les objectifs du projet de réforme de 1983 : vers une amélioration qualitative de l'éducation

Afin de sortir de l'impasse actuelle, trois principaux objectifs d'ordre qualitatifs furent fixés :

- l'adaptation de l'enseignement aux réalités sociales et psychologiques en offrant à tous les mêmes chances, en donnant un enseignement de qualité et en transformant les mentalités en vue d'inculquer aux élèves le goût de l'effort et du travail. En effet, « seul un système éducatif adapté aux réalités de notre pays peut permettre à la Nation de tirer un meilleur profit de ses ressources et accroître la maîtrise de son développement ». Aussi l'éducation devait-elle tendre à former des hommes et des femmes ayant le sens de la responsabilité, capables d'agir, d'inventer et de créer dans tous les domaines, en mesure d'accéder à l'humanisme technique et scientifique. Bref, des hommes d'actions, conscients de la valeur du travail manuel comme facteur d'éducation et de développement ;
- l'adaptation de l'enseignement aux réalités culturelles en transmettant aux jeunes les traditions locales, en même temps qu'elle donnerait à la société gabonaise les moyens de son renouvellement. En fait, l'école devait assurer la continuité historique et culturelle. Il s'agissait de promouvoir l'étude des langues locales comme moyen de communication verbale et comme moyen de culture à partir des contes, les jeux, les proverbes, etc. ;
- l'intégration de l'éducation artistique traditionnelle dans les programmes scolaires ; l'introduction des jeux traditionnels dans l'éducation physique ; la sauvegarde de l'identité culturelle et éviter la dépersonnalisation en liant l'enseignement aux réalités de l'environnement gabonais.

Les objectifs d'ordre quantitatifs étaient orientés vers la scolarisation à 100 % des enfants de six à seize ans au niveau du primaire.

La réalisation de ces objectifs suscita des recommandations précises.

1.4. Les recommandations des États généraux de 1983 et leur application : une satisfaction apparente.

À l'issue des assises de 1983, plusieurs recommandations furent prises visant à atteindre les objectifs fixés.

Sur le plan structurel, l'on envisage désormais d'organiser l'enseignement préscolaire généralisé, obligatoire et gratuit conformément aux dispositions de la loi 16/66; de transformer l'école primaire en une structure privilégiant les valeurs et technologies traditionnelles ainsi que le travail manuel; supprimer le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) et le concours d'entrée en sixième et instaurer un tronc commun d'études du premier cycle secondaire (incluant les élèves de la sixième en troisième) qui serait assuré dans les collèges d'enseignement secondaire (CES) afin de mettre un terme à l'orientation anarchique des élèves à l'entrée en sixième; regrouper les seconds cycles existants à travers le territoire national pour une meilleure concentration des moyens; créer des sections nouvelles de formation à l'École Normale Supérieure (ENS) et à l'École Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) en vue d'y assurer à très brève échéance, la formation de conseillers d'orientation et d'éducation, de planificateurs et de professeurs d'économie familiale. Au plan pédagogique, la réforme fut centrée sur la revalorisation de la fonction enseignante et du personnel du secteur de l'éducation. En effet, afin de mieux adapter l'enseignement aux réalités locales, on prévoit la formation des personnels de recherche appliquée à la connaissance des environnements socioculturels (linguistique, anthropologie, interaction et comportements); des personnels pour la recherche pédagogique appliquée à la définition des objectifs, des programmes et méthodes, ainsi qu'à l'élaboration de manuels et guides didactiques destinés aux enseignants et aux élèves; des personnels pour l'évaluation des résultats et l'orientation des élèves. L'on prévoit également d'introduire les langues maternelles dès le préscolaire et

de procéder à une révision systématique des programmes à tous les niveaux en vue d'un renforcement de l'enseignement scientifique et technologique et d'une meilleure adaptation au marché du travail.

Sur le plan des ressources humaines, la réforme concerna la revalorisation de la fonction des enseignants à travers une amélioration significative de leurs conditions de vie et de travail, et par l'instauration du statut unique visant à leur ouvrir davantage de perspectives de carrières. Du point de vue qualitatif, l'absorption du flot d'élèves inscrits au primaire nécessita le maintien du système de «mi-temps» qui se traduisait par la division des effectifs d'une classe en deux groupes dont l'un était scolarisé en matinée (de 8 h à 13 h) et l'autre l'après-midi (de 13 h à 18 h).

De toutes ces recommandations, l'on note des réalisations essentiellement dans trois domaines : études, production, formation. En effet, une vingtaine d'études furent menées par les ministères compétents dans les domaines de la planification, des statistiques, de la carte scolaire, de la méthodologie de l'enseignement primaire, des constructions scolaires, etc.

Concernant la production, une quinzaine de documents furent édités et diffusés : supports pédagogiques pour l'enseignement du premier degré, documents sur la formation des cadres, la normalisation des constructions scolaires, etc.

La formation, quant à elle, est l'un des rares volets du projet de réforme qui connut un succès continu. Elle toucha 450 cadres de l'éducation pendant plus de quatre-vingts jours. Le rapport d'évaluation de l'aide française au Gabon (1979-1989, p.106) indique qu'au niveau du primaire, la formation des maîtres entre 1983 et 1986 sembla sérieuse et permit la sortie de promotions annuelles d'environ 300 instituteurs, ce qui correspond à un ratio maîtres/élèves d'environ 1/45 alors qu'il était de 1/177 en 1982. Ce renforcement des capacités se traduisit également à travers des missions et des stages organisés par les services de l'Inspection Pédagogique nationale (IPN). L'en-

seignement secondaire ne fut pas en reste, car le niveau du corps professoral s'affirma au fil des années à tel point que 80 % des enseignants étaient titulaires d'au moins une licence en 1986.

Sur le plan pédagogique, on créa le corps des inspecteurs d'académies par arrêté du 18 janvier 1984. Cela permit d'optimiser l'encadrement pédagogique qui fut confié sur le terrain à des inspecteurs primaires et à des conseillers pédagogiques. En 1986, ils étaient respectivement au nombre de 415 et 45⁷. Toujours en 1984, l'on mit en place une nouvelle méthode de lecture et de langage au niveau de l'enseignement primaire (Piga et Bika, 1984), adaptée aux réalités gabonaises.

Si ces quelques avancées peuvent paraître louables, la plupart des recommandations eurent des difficultés à se réaliser. En effet, elles ne virent pas le jour, cela pour plusieurs raisons, dont l'absence de suivi immédiat de la réforme. D'une part, l'examen desdites propositions n'eut lieu en conseils des ministres que deux années plus tard, soit en 1985. D'autre part, les commissions de travail mises en place au cours dudit conseil des ministres n'avaient toujours pas fourni de rapports au bout de quatre ans, ce qui ne permit pas au ministère de l'Éducation nationale de disposer d'une loi d'orientation pouvant guider les travaux à long terme.

L'autre élément de blocage fut la difficulté à avoir des candidats au profil requis pour des stages de haut niveau (formation des planificateurs). L'absence de rigueur dans le suivi des recommandations ne permit donc pas de répondre aux objectifs du projet de réforme. Elle renforça l'état de léthargie dans lequel était plongé le système éducatif gabonais avant 1983. La recherche des solutions à cette situation donna lieu vingt-sept ans plus tard à la tenue de nouvelles assises nationales du secteur Éducation.

7. Rapport des experts sur l'aide française au Gabon, 1979-1989, Ministère de la coopération et du développement, P. 106.

2. Les États généraux de 2010 : l'illusion d'un changement

L'année 2010 fut marquée par la tenue des assises des seconds États généraux de l'Éducation que le Gabon ait connus depuis son indépendance. Toutefois, à l'opposé des premiers qui étaient sollicités par les acteurs de l'éducation, les États Généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation formation-emploi sont l'émanation d'un engagement politique du chef de l'État Ali Bongo Ondimba pris lors de sa campagne présidentielle en 2009.

2.1. Le contexte des États généraux de 2010 : entre impulsion politique et dissonances scolaires

Rien ne serait plus faux que de prétendre que les plus hautes autorités de l'État n'avaient pas conscience des dysfonctionnements du système éducatif gabonais. Une des preuves en est que le président Ali Bongo Ondimba entreprit de lancer un projet de réajustement à travers la tenue des États Généraux de l'éducation, de la Recherche et de l'Adéquation formation-emploi.

2.1.1. Le fil conducteur de la réforme

Dans son discours inaugural des dites assises, il exprima cette prise de conscience en déclarant : «au moment où je sollicitais le suffrage des Gabonais et des Gabonaises, j'ai pris, parmi les engagements forts, celui de convoquer les États Généraux de l'Éducation et de la Formation»⁸. Cet engagement visait à amener l'ensemble des compatriotes concernés par les questions d'éducation et de formation à partager leurs réflexions et leurs expériences afin de redéfinir les voies permettant d'obtenir un meilleur système éducatif. En effet, le développement du secteur Éducation figurait parmi les points centraux du projet de société décliné lors de sa campagne présidentielle

8. États Généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, Les actes adoptés, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, Libreville, p.7.

de 2009, dénommé l'«Avenir en confiance»⁹. En effet, la politique développementaliste du Gabon projetée passait nécessairement par la valorisation de ses ressources humaines. L'objectif annoncé par l'exécutif en arrivant au pouvoir en 2009 était de faire du Gabon un «pays émergent en 2025», ce qui nécessitait la mise en place des politiques de développement viables lui permettant d'atteindre cet objectif ambitieux. Conscient que l'éducation et la formation des intelligences fondent tout développement scientifique, économique, social, culturel, et politique d'un pays, il entreprit de mettre l'accent sur ce qu'il appela «le pétrole gris».

Toutefois, il convient de souligner que cet engouement à intégrer l'éducation et la formation dans son projet de société s'inscrivait dans la droite ligne de la politique de redressement issue du discours testamentaire de son père et prédécesseur, le président Omar Bongo Ondimba du 1^{er} décembre 2007¹⁰. En effet, ce dernier y dressait déjà un diagnostic général de la situation socioéconomique du pays tout en posant un réquisitoire contre les pratiques ayant entraîné le recul criard observé à tous les niveaux. Les propos du président Bongo Ondimba présentaient amplement l'urgence des réformes dans bon nombre de secteurs à l'instar de celui de l'Éducation et de la Formation. Il le reconnut en 2009 en disant : «le Gabon a besoin aujourd'hui d'un traitement d'urgence. Parce qu'il n'est plus tolérable qu'il y ait autant d'emplois précaires, de chômeurs, de pauvres, d'inégalités, d'exclus, de non ou mal logés, de non ou mal enseignés, de non ou mal formés, etc.»¹¹. Cette urgence fut réaffirmée à l'ouverture des assises des États Généraux :

9. Projet de Société du Président Ali Bongo Ondimba, l'Avenir en confiance, Libreville, Cabinet du Président de la République, 15 p.

10. Omar Bongo Ondimba (1935-2009), Discours testamentaire du 7 décembre 2007, in Actualité sociale et politique au Gabon, l'œil qui décrypte le fond des choses, DB NEWS, <https://dworczek-bedome.org>

11. Projet de Société du Président Ali Bongo Ondimba, op.cit., p.3.

En début du troisième millénaire et à l'aube du 2^e cinquantenaire, le système éducatif gabonais est donc placé devant l'urgence de se reformer en redonnant un nouveau souffle à l'école, à la formation et à la recherche, en vue de les rendre plus intégrales, inclusives, performantes et justes¹².

L'idée de réforme fut consolidée par les travaux du comité préparatoire des assises des États Généraux depuis décembre 2009. Durant quatre mois d'affilée, un panel de cent cinquante experts, répartis en quatre commissions thématiques, mis en place par le Premier ministre Paul Biyoghé Mba effectua, sur la base des propositions provenant de tous les bassins pédagogiques de Libreville, de l'intérieur du pays ainsi que des contributions indépendantes, à une autopsie approfondie du système éducatif gabonais et élaboré des propositions de sortie de crise. En effet, ces commissions multisectorielles, impliquant tous les départements ministériels en relation avec le secteur de l'éducation et de la formation (Formation professionnelle, Budget, Économie, jeunesse et sport, etc.) se penchèrent sur plusieurs questions à savoir, le déficit en enseignants des sciences fondamentales, le statut des élèves et des étudiants, les offres de formations, la faisabilité des projets de recherche, l'immersion aux technologies de l'information et de la communication ainsi que des langues locales, d'une langue panafricaine, la promotion des langues étrangères d'avenir dès la tendre enfance. Au terme de ces quatre mois de travaux, le comité préparatoire a rendu ses conclusions par le canal d'un atelier de restitution et de publication des résultats de l'analyse et de l'évaluation du système éducatif. C'est ce dernier jumelé à la remise officielle, le 04 avril 2010, du rapport des travaux desdites commissions qui confortèrent le projet de réforme. Cela est d'autant plus vrai que le chef de l'État Ali Bongo Odimba exprima son satisfecit de ces travaux dans son discours inaugural des assises des États Généraux :

12. États Généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, *op.cit.*, 23.

je disais qu'il n'est pas trop tard pour mieux faire, car, à l'analyse des projets de conclusions du comité préparatoire des présentes assises, je note, avec satisfaction deux principales choses : d'abord, l'autopsie sur les carences structurelles, infrastructurelles et humaines, a été menée avec rigueur et objectivité, ensuite, les pistes de solutions envisagées, les actions à mener, quantifiées, chiffrées puis assorties d'une programmation décennale, sont la preuve que le mode opératoire de la vision que j'ai pour le Gabon est respecté. Je voudrais, en cette circonstance, féliciter les auteurs de cette ébauche, pour la qualité de leur réflexion menée durant quatre mois ; aussi et surtout, pour leur engagement, leur détermination et leur esprit citoyen¹³.

Les travaux préparatoires de ce comité permirent d'établir un constat de la situation de l'enseignement au Gabon vingt-sept ans après les premiers États Généraux de l'éducation et de la formation de 1983.

2.1.2. Des distorsions persistantes

L'état des lieux de l'éducation au Gabon de 1983 jusqu'au moment où se tiennent les assises de 2010, montre l'insuffisance des progrès accomplis dans le domaine. L'accroissement de l'éducation masque des carences à plusieurs niveaux, notamment l'inégalité dans l'attribution des ressources, le manque de résultats et l'inefficacité, etc. La faible efficacité interne du système éducatif gabonais se manifeste dans les taux de redoublement élevés et dans les faibles taux d'achèvement. À cela s'ajoute l'inadéquation entre la formation et l'emploi. En fait, malgré le taux de scolarisation élevé au primaire, un grand nombre de jeunes gabonais décroche avant d'avoir obtenu une qualification. Les raisons de cet échec sont liées au manque de structures, au déficit en enseignants, à une gestion hasardeuse des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le pays. En effet, le constat est que l'éducation et la formation restent l'un

13. *Idem.*, P.8.

des parents pauvres au Gabon : la part accordée à ce secteur dans le budget demeure faible, soit 3,9 % en 2008. Ce qui est en deçà de la moyenne des pays à revenus proches, soit 6 %¹⁴.

Sur le plan structurel, on note une forte dégradation des équipements et des infrastructures ainsi qu'un déficit en salles de classes qui proviendrait, en partie, des réductions budgétaires. En effet, la diminution, au début des années 1990, de 68 % du budget d'équipement de l'État entraîna le gel des constructions scolaires, alors que les effectifs continuaient de croître. La fermeture des classes pilotes en 1990 par exemple creusa ce déficit. La surcharge des effectifs dans les classes qui s'en ait suivie renforça le système de double vacation qui concernait désormais 61 % des classes primaires, notamment à Libreville. Au secondaire, l'effectif des classes dépasse les 80 % en 1989.

Des défaillances apparaissent également sur le plan pédagogique avec le manque de manuels scolaires dans la quasi-totalité des établissements, ainsi qu'à celui du rendement qui se caractérisait par un fort taux de redoublement et le décrochage scolaire très élevé. Depuis le début des années 1980, on observe une érosion assez sensible des taux de réussite qui tourne à moins de 40 % pour le brevet d'études du premier cycle (BEPC), et environ seulement 1/3 des candidats inscrits au baccalauréat à la fin de la décennie 1980¹⁵.

Sur le plan de l'encadrement qualitatif, une forte proportion (63 %) d'enseignants ne disposait pas de bagage pédagogique suffisant. Dans les années 1990 par exemple, le départ volontaire de nombreux enseignants expatriés suite à une «gabonisation» accélérée imposée par le Fonds Monétaire Internationale (FMI), entraîna l'emploi de non spécialistes dans les établissements, soit un enseignant sur quatre en français et en mathématiques.

L'encadrement quantitatif est, quant à lui, marqué par un déficit en enseignants et en formateurs. Celui-ci n'est pas étonnant lorsque le pays ne dispose que de deux (2) écoles publiques de formation des

14. Rapport d'évaluation de l'éducation pour tous au Gabon, à l'orée de l'année 2015, UNESCO, 2014, p.9.

15. Rapport des experts sur l'aide française au Gabon, *op.cit.*, p.137.

instituteurs, dont une à Libreville et une à Franceville. Il en est de même pour le secondaire qui ne dispose que de l'École Normale Supérieure (ENS créée par l'ordonnance N° 59/71 du 04 octobre 1971 et l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (ENSET).

La situation générale du système éducatif à l'orée des États généraux de 2010 est de toute évidence chaotique comme l'affirme le ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, Séraphin Moundounga en la qualifiant de « scandaleusement déstructurée »¹⁶. Le redressement de cette situation nécessita des réajustements basés sur une vision très ambitieuse.

2.2. Les objectifs de la réforme : une vision ambitieuse

Le gouvernement pris acte de la situation désastreuse du secteur éducation et lança les travaux du projet de réforme le 17 mai 2010. Ceux-ci qui se tinrent sur deux jours (du 17 au 18 mai 2023) permirent de fixer de nouvelles orientations de l'enseignement et de redessiner les voies à suivre pour générer un système éducatif d'excellence comme voulu par le chef de l'État. Dans son discours inaugural lors des assises, celui-ci déclina sa vision en matière d'éducation.

La vision d'émergence qui me lie au peuple gabonais requiert, pour sa mise en œuvre, de faire du Gabon, une destination de référence en matière de prestation des services intellectuels de haut niveau. C'est pourquoi je vous demande de prendre en compte le projet de « Cité verte de l'Éducation et du Savoir » que j'envisage être caractérisé notamment par :

- un ensemble d'établissements scolaires et universitaires de référence international, mis en place dans le cadre des partenariats

public/privé et dont les promoteurs bénéficieraient des facilités multiformes, notamment fiscales et douanières, sur les infrastructures et les équipements de pointe.

16. Rapport des experts sur l'aide française au Gabon, *op.cit.*, p.16.

Une sorte de zone franche scolaire et universitaire où des promoteurs privés et même des mécènes peuvent y réaliser des bibliothèques, des librairies, ...¹⁷.

En effet, l'exécutif ambitionnait de mettre en place un système éducatif de référence capable de former des Gabonais et des Gabonaises nécessaires à l'édification et à la conduite d'une diversité d'industries de transformation de toutes les matières premières dont regorgeaient le sol et le sous-sol gabonais, dans le cadre du pilier «Gabon industrie». La vision nouvelle tendait à arrimer l'école gabonaise aux standards internationaux comme le déclarait le ministre Séraphin Moundounga :

Cette invite du chef du gouvernement pousse à un succès des travaux pour l'ensemble des communautés scolaire, étudiante et professionnelle, y compris celle des chercheurs en vue d'arrimer le système éducatif aux réalités de la mondialisation et de la globalisation¹⁸.

Cette ouverture à l'internationale peut se justifier dans la mesure où la question éducative déborde aujourd'hui largement le cadre des États Nations. Le décroisement s'impose aux pays africains, car il permet aux jeunes africains de bénéficier d'une technologie avancée et des connaissances tacites d'une part. Il permet aux États d'être compétitifs dans la mesure où les comparaisons internationales de systèmes scolaires, mesurés par des indicateurs quantitatifs, tendent à céder la place à des évaluations, à des systèmes d'équivalence et certifications donnant des labels de qualité en fonction de critères définis par les acteurs dominants (P. Hugon, 2018). Le capitalisme cognitif réclame des travailleurs de haut niveau de qualification formés, pouvant s'adapter et créer, qui peuvent être obtenus aujourd'hui dans tous les points du globe

17. États Généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi, *op.cit.*, 9.

18. *Idem*, p.18.

Afin d'atteindre les objectifs de compétitivité et de certification des compétences qui s'imposent dans un contexte de mondialisation, les États généraux proposèrent un certain nombre de recommandations.

2.3. Les recommandations sans lendemain

Le projet de réforme de mai 2010, présenté par les États généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'Adéquation formation-emploi dans un rapport de deux cent vingt-sept pages renfermait des propositions porteuses pour le système éducatif gabonais en proie à d'énormes difficultés structurelles, infrastructurelles et humaines. Ainsi, les conclusions des travaux préconisent de : favoriser les projets d'école et y associer la communauté éducative, s'appuyer sur des programmes et des activités pédagogiques de qualité, s'assurer de la maîtrise des moyens de communication orale et écrite en français et en anglais, susciter un éveil scientifique, écologique, technologique et citoyen pertinent ainsi que des aptitudes pré-professionnelles de base, mener une politique active de renouvellement des curricula en y intégrant les dimensions citoyennes et de développement durable, mener une politique ambitieuse d'un usage courant et maîtrisé des technologies de l'information et de la communication, introduire un large choix de deuxième langue étrangère dès la classe de sixième, veiller à l'égalité des chances pour l'accès aux examens, reformer dans un délai de deux ans l'examen du baccalauréat, notamment par l'introduction d'épreuves anticipées en fin de classe de première, etc. Dans le cadre de la gouvernance de l'Éducation, les commissaires pensent qu'il faut élaborer en priorité une carte scolaire intégrée et mettre au point un tableau de bord, créer des académies sur l'ensemble du territoire national, reformer l'institut pédagogique national, garantir l'intégrité des examens et concours par la formation d'un Office national ou encore transformer les établissements scolaires en établissements juridiques et de l'autonomie financière. Toutefois, si ces principales recommandations paraissaient innovantes, d'autres, quant à elles, étaient déjà évoquées en 1983 telles que : généraliser le pré-primaire de qualité sur l'ensemble du terri-

toire, viser un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays, proposer des stratégies d'accès à l'éducation pour tous, introduire progressivement l'apprentissage des langues nationales, veiller à la qualité du recrutement et de la formation des personnels enseignants, créer des établissements spécialisés pour favoriser la scolarisation des élèves handicapés, supprimer progressivement le concours d'entrée en 6^e, développer les formations scientifiques, techniques et professionnelles, à tous les niveaux, créer des dispositifs d'orientation active des élèves dès le collège, etc.

Ces suggestions semblent très ambitieuses, mais peu d'entre elles furent appliquées. En effet, un grand nombre furent reprises dans le plan stratégique « Gabon Emergent » élaboré deux ans après les États généraux. Cette stagnation dénote du non-suivi du projet de réforme qui aurait plusieurs causes, notamment l'absence de cadre juridique et institutionnel de l'Éducation nationale. En effet, la loi d'orientation générale de l'enseignement, de la formation et de recherche, appelé à remplacer la loi 16/66 du 9 août, ne fut promulguée qu'en 2012 d'une part¹⁹. Les décrets d'application de ladite loi ne furent jamais élaborés d'autre part. Le projet de loi portant programmation budgétaire décennale 2010-2020 en matière d'éducation, de formation et de recherche, élaboré par le comité préparatoire des États généraux et annexé au rapport ne fut jamais voté.

Conclusion

1983 et 2010 furent des années charnières pour le secteur de l'éducation. Elles servirent de cadre d'examen approfondi de la politique gouvernementale en matière d'éducation et de formation des jeunes gabonais. Les États généraux de l'éducation et de la formation tenus la première année citée mirent en lumière les dysfonctionnements du système éducatif gabonais (notamment ceux liés à l'orientation des élèves, à la pédagogie, à la formation du personnel d'enseigne-

19. Loi 21/2011 du 11 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, *Journal Officiel de la République Gabonaise*, n° 100, du 24 mars 2012, p. 1.

ment, etc.) et posèrent la nécessité de mettre en place un système éducatif adapté aux réalités locales. Les recommandations y relatives, bien qu'ayant été réalisées en partie, ne permirent pas de sortir le système éducatif gabonais de l'état léthargique qui le caractérise à cette époque, car l'essentiel d'elles ne furent pas appliquées. Les assises des États généraux de l'éducation, de la formation, de recherche et de l'adéquation formation-emploi qui se tinrent en mai 2010 ne permirent cependant pas de rectifier le tir. La rémanence des difficultés relevées par les commissaires aux assises nationales aurait pu laisser croire à un véritable changement de la situation au lendemain des États généraux. Sauf que l'application des recommandations se heurta à l'insuffisance, voire l'absence de textes législatifs. L'attitude des députés qui n'achevèrent pas l'étude du projet de loi portant programmation budgétaire décennale 2010-2020 en matière d'éducation, de formation et de recherche montre l'ambivalence des autorités gabonaises qui pourtant promettaient des résultats immédiats, visibles, palpables et concrets du projet de réforme.

Sources et bibliographie

Sources écrites

Sources d'archives

Archives diplomatiques de Nantes

Fonds enseignement, culture, recherche :

- Dossier 246 : Enseignement et système éducatif, ministère de l'Éducation nationale : dossier général (1968 - 1971 ; 1974, 1980-1986). Statistiques scolaires (1963, 1968-1975). Besoin en professeurs dans l'enseignement du second degré (1973-1974). Système éducatif gabonais (1972, 1977, 1978, 1980, 1983-1984) ;
- Dossier 247 : Rénovation et réforme de l'enseignement : dossier général (1972-1974). Missions d'experts (1972-1973, 1977-1979). Appui au système éducatif gabonais (1984-1985, 1987, 1988, 1989). Négociations au sujet de la revalorisation du système éducatif (1987-1988) ;

- Dossier 259 : Enseignement primaire et secondaire au Gabon : correspondances, rapports statistiques, évocation des problèmes de l'enseignement (1972-1973, 1978, 1980-1983, 1985-1987, 1989). Horaires, congés, rapport de rentrée dans les écoles publiques mixtes (1977-1980). Années scolaires 1977/1978, 1978/1979 et 1979/1980. Présentation de la rentrée scolaire 1985/1986. Validité de décisions des conseils de classes (1978-1980),
- Dossier 260 : Enseignement primaire et secondaire au Gabon (suite) : rentrée de l'année 1987/1988. Établissements d'enseignement secondaire (1979, 1982-1983, 1986, 1989).

Textes législatifs

Loi 21/2011 du 11 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, *Journal Officiel de la République Gabonaise*, n° 100, du 24 mars 2012, p. 1.

Sources imprimées

Annuaire statistique du Gabon (1970-1975, 1996-2000), Libreville, Service National de la Statistique et des Études Economiques, 196 p.
Plan stratégique Gabon Emergent, Libreville, Présidence de la République, 2012, 149 p.

Rapport des États généraux de l'éducation et de la formation, Libreville, Ministère de l'Éducation nationale, 1984, 82 p.

Rapport des États généraux de l'éducation, de la formation et de la recherche et de l'adéquation formation-emploi, Libreville, Ministère de l'Éducation nationale, 2010, 227 p.

Références bibliographiques

ANY-GBAYERE Sahou, 2006, *Politique éducative et développement en Afrique*, Paris, l'Harmattan, p. 170.

CASADELLA Vanessa, 2018, « Les politiques éducatives en Afrique : défis et enjeux », *Marché et Organisation*, n° 32, p. 11-16.

- CIRILLE Nyeck, 2014, «Politique publique», *Dictionnaire d'administration publique*, p. 384-385.
- ERNY Pierre, 2003, *L'enseignement au Rwanda après l'indépendance (1960-1980)*, Paris, l'Harmattan, 319 p.
- LANGE Marie-France, 1999, *L'école au Togo : processus de scolarisation et institutions de l'école en Afrique*, Paris, Karthala, 337 p.
- LANGE Marie-France, 1999, *Les politiques publiques d'éducation, comportements des ménages et dynamiques sociales en période de mutation ; Conséquences pour les politiques publiques dans les pays en développement*, ORSTOM/IRD, p. 37-59.
- LAHLOU Mehdi, 2002, changements démographiques au Maroc, et politiques publiques en matière d'éducation et d'emploi, *actes du colloque de Byblos*.
- LELIVRE Claude, 2007, *Histoire de institutions scolaires (depuis 1789)*, Nathan, 238p.
- MAKAYA Adrien, 2021, «Le système éducatif gabonais», *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 87, p. 38-45.
- MINGAT Alain et SUCHAUT Bruno, 2000, *Les systèmes éducatifs africains : une analyse économique comparative*, Bruxelles, éd. De Boeck Université, 308 p.
- MOULEBA Emma Prudence, 2012, *L'enseignement secondaire au Gabon sous l'angle du genre (1947-1983)*, thèse de doctorat en histoire, université Paris-7-Denis Diderot.
- PROST Yannick, 2016, «Les politiques publiques de l'éducation : la grande convergence mondiale?», *Après-demain*, n° 40, p. 13-15.
- QUENTIN DE MONGARYAS Romaric Franck, 2006, *Les jugements scolaires dans l'enseignement secondaire général au Gabon : analyse des expériences scolaire et professorale à Libreville*, thèse de doctorat en sciences de l'éducation, université de Picardie, 465 p.
- SOUMAHO Mesmin Noël, 1987, *Objectifs de l'enseignement primaire et contenu des manuels scolaires : contribution à une étude sociologique du curriculum au Gabon*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris V, 572 p.

THOENIG Jean-Claude, 2010, «Politique publique», in BOUS-SAGUET Laurie et *al.*, *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, p. 420-427.

Webographie

Gabon : les carences du système éducatif au Gabon, <https://convergence-afrique.net>, consulté le 22-9-2023.

Gabon : pour une éducation de qualité pour tous, <https://www.adea-net.org>, consulté le 3-9-2023

Les carences du système éducatif au Gabon, <https://www.mays-mouissi.com>, consulté le 4 août 2023

Politique éducative et développement en Afrique, <https://doi.org/103917/maorg.0195>, consulté le 15-08-2023.

Politiques

Rapport d'évaluation de l'éducation pour tous au Gabon à l'orée de l'année 2015, Unesco, 2014, 31 p. <https://unesdoc.unesco>, consulté le 27-10 - 2023.